

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL111-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20191209-DEL111-19-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre 2019 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 3 décembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-GENTON, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 9 décembre 2019)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 6 décembre 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 8 décembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MADAME CHRISTINE TISON A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Acquisition de véhicules à faibles émissions –
demande de subvention**

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément aux engagements qu'elle a pris depuis plusieurs années en faveur de la préservation de la qualité de l'air et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et compte tenu de la mise en œuvre d'une zone à circulation restreinte sur le territoire de la métropole grenobloise, notre commune souhaite s'engager dans une démarche de mobilité décarbonée par l'acquisition de véhicules à faibles émissions.

La commande, en 2018, de 5 véhicules équipés de moteurs alimentés en électricité ou en gaz naturel a marqué une première étape dans cette entreprise de transformation de notre parc automobile. La 2^{ème} phase de cette opération qui s'étalera entre 2020 et 2022, comprendra l'acquisition de 6 véhicules utilitaires légers et d'un poids lourd (camion de déneigement) pour un coût estimé à 218 000 € HT.

Ce projet s'inscrivant pleinement dans les objectifs de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air sur la région grenobloise signée entre la Région, Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté de communes du Grésivaudan et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la ville de Gières sollicite une aide de la Région au titre du soutien de son programme d'action destiné à réduire les émissions des polluants atmosphériques sur le territoire pour un montant éligible estimé à 22 000 € soit 10 % du coût total de cette 2^{ème} phase. Le plan de financement figurant dans le tableau suivant prend en compte la demande en ce sens auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

PLAN DE FINANCEMENT

Organismes - Collectivités	Financement en € HT
Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (attribuée)	54 500 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	22 000 €
Autofinancement - Commune de Gières	141 500 €
TOTAL	218 000 €

En conséquence, Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement susvisé,
- de l'autoriser à monter, signer et déposer la demande de subvention adressée à la Région au titre de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air sur la région grenobloise.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 9 décembre 2019.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.